



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 AVRIL 2024

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société Foncière Lyonnaise s'est réunie le mardi 16 avril à 11 heures au 42 rue Washington, 75008 Paris.

➤ **Convocation**

L'Assemblée générale a été convoquée dans les formes et délais prescrits par la réglementation en vigueur :

- Les avis de réunion et de convocation ont été publiés respectivement les 11 et 29 mars,
- Les convocations ont été envoyées le 28 mars.

➤ **Documents**

Les documents préparatoires ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société le 26 mars dans la rubrique « Publications – Assemblée Générale ».

➤ **Constitution du Bureau**

- Monsieur Pere Viñolas Serra, Président du Conseil d'administration, a présidé l'Assemblée.
- Ont été appelés en qualité de scrutateurs et ont accepté ces fonctions, les deux actionnaires disposant du plus grand nombre de voix, soit par eux-mêmes, soit comme mandataire, ce sont :
 - La société Inmobiliaria Colonial Socimi SA, représentée par Monsieur Pere Viñolas Serra, et
 - Monsieur Dimitri Boulte.
- Madame Emilie Germane a été désignée secrétaire de l'Assemblée.

➤ **Quorum**

Le nombre d'actions avec droit de vote était de 42 883 113.

Le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de 44, représentant un nombre total d'actions de 42 302 132, soit un quorum : 98,645 %.

➤ **Résumé des résolutions**

Résolutions à caractère ordinaire

- Comptes 2023 :
 - Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
 - Fixation du dividende à 2,40 € par action.
 - Approbation du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.
- Composition du Conseil d'administration :
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Juan José Brugera Clavero.
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Ali Bin Jassim Al Thani.

- Rémunérations :
 - Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2024.
 - Approbation des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux en 2023.
 - Approbation de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Dimitri Boulte, Directeur général, en 2023.
- Délégation et autorisation au Conseil d'administration :
 - Autorisation au Conseil de faire racheter par la Société ses propres actions.
- Pouvoirs en vue des formalités

Résolutions à caractère extraordinaire

- Autorisations données au Conseil d'administration :
 - pour réduire le capital par annulation d'actions autodétenues,
 - pour attribuer gratuitement des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux.
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale extraordinaire.
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'intégralité des résolutions a été adoptée.

Le détail des votes par résolution est disponible sur le site internet dans la rubrique « Publications - Assemblée Générale ».